



PROTOCOLE D'ENGAGEMENT / CONVENTION D'INITIALISATION

DU CONTRAT DE RELANCE ET DE TRANSITION ECOLOGIQUE

ENTRE

L'ÉTAT

ET

La Communauté de Communes Roussillon-Conflent

Représentée par Mr William BURGHOFFER, Président de la Communauté de Communes Roussillon-Conflent dûment autorisé à cet effet par délibération du conseil communautaire n° 9 en date du 8 juillet 2021 ;

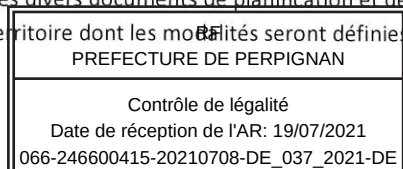
PREAMBULE

La relance économique de notre pays est une priorité partagée par l'ensemble des acteurs publics. Tandis que des moyens exceptionnels sont mobilisés tant au niveau européen qu'à l'échelle nationale, la réussite de la relance passe également par une forte mobilisation des collectivités territoriales.

Le Gouvernement propose aux collectivités du « bloc communal » une nouvelle méthode de contractualisation avec les contrats de relance et de transition écologique (CRTE). Ces nouveaux contrats engagent les cosignataires sur la durée des mandats exécutifs locaux. Ils sont ouverts à l'ensemble des territoires intéressés, à l'échelle d'une ou plusieurs intercommunalités.

La présente convention précise la méthode de travail définie par les signataires, en identifiant les besoins d'ingénierie ou d'assistance technique que nécessitera la préparation du CRTE et sa mise en œuvre. La convention permet aussi aux cosignataires de s'accorder sur une première série d'actions concrètes de relance, en amont de la signature du CRTE, afin de soutenir sans attendre les actions prêtes à démarrer.

Les cosignataires s'accordent pour que ce futur CRTE du territoire de Roussillon-Conflent prenne en compte les orientations des divers documents de planification et de programmation et leurs révisions, ainsi que pour la mise en place d'un projet de territoire dont les modalités seront définies ultérieurement.



Dans la perspective de la signature du CRTE, les cosignataires s'engagent à travers ce protocole à partager l'information nécessaire à une vision commune des enjeux du territoire, en termes de développement économique, d'environnement, de cohésion sociale et territoriale. Les quatre grandes transitions (écologique, démographique, économique et numérique) seront développées dans le cadre de ce contrat, en y intégrant une approche transversale et cohérente des politiques publiques concernées, notamment en matière de développement durable, d'éducation, de sport, de santé, de culture, de revitalisation urbaine, de mobilités, d'économie, d'emploi, d'agriculture et d'aménagement numérique, avec une double approche transversale de transition écologique et de cohésion territoriale. A ce titre, les actions engagées dans le cadre de ce contrat sont respectueuses de l'environnement, en limitant notamment fortement le recours au foncier et en respectant les équilibres en ressources et en biodiversité.

Conclu d'ici le 31 Décembre 2021 et pour la durée restante des mandats municipaux et intercommunaux, le contrat de relance et de transition écologique doit permettre aux maîtres d'ouvrage et porteurs de projets concernés de disposer d'une visibilité sur les aides qui pourront être apportées par l'Etat, et le cas échéant, d'autres partenaires, pour mettre en œuvre leur projet de territoire.

Ce contrat « intégrateur » conclu entre des co-financeurs et maîtres d'ouvrage à l'échelle d'un bassin de vie, aura vocation à associer de nombreuses parties prenantes à sa préparation et à son suivi. Une attention particulière pourra être portée à l'association de représentants de la société civile.

Le CRTE restera un outil souple. Il sera régulièrement enrichi ou amendé, a minima annuellement, afin de demeurer évolutif. Il constituera le cadre permanent de travail entre les exécutifs locaux, les services déconcentrés de l'Etat et les représentants des opérateurs nationaux (agences nationales, Banque des territoires, Action logement, caisses de protection sociale dont la Caisse d'allocations familiales...), ainsi que la région et le département, s'ils souhaitent s'y associer.

ARTICLE 1^{ER} : LES MESURES DE RELANCE EN AMONT DE LA SIGNATURE DU CRTE

Cette première partie de la convention d'initialisation vise à définir l'accord entre d'une part, l'Etat, et le cas échéant d'autres financeurs, et d'autre part, le territoire, sur les financements d'ores et déjà alloués pour la relance ou susceptibles de l'être en amont du CRTE. Peut être rappelé ici que la signature de cette convention d'initialisation n'obère pas la candidature du territoire à un appel à projet ou à manifestation d'intérêt en cours dans le cadre de France relance. Ce volet relance aura vocation à être intégré (pour rappel) au sein du CRTE.

A cette fin, il convient :

- D'une part d'engager, au cours du deuxième semestre 2021, un dialogue avec les communes et l'ensemble des forces vives locales en vue de construire un projet de territoire. Sur cette base, l'objectif partagé sera de s'accorder d'ici la fin de l'année 2021, sur contrat qui formalisera un partenariat de long terme entre l'Etat et Roussillon-Conflent. Ce contrat d'engagement territorial outil de visibilité des politiques publiques durera le temps du mandat actuel (2021-2026).
- D'autre part sans attendre la signature du CRTE, de déployer immédiatement un programme de relance sous la forme d'actions à impact immédiat en soutien au niveau local et déclinant le plan Relance engagé par le gouvernement et d'autres financements mis en œuvre dans le contexte de relance.

1 – Présentation du territoire (cf doc DREAL)

Depuis la création de la communauté de communes en décembre 1996, ses missions se sont développées. Elle regroupe actuellement 16 communes et compte plus de 18 000 habitants.

Elle a pour missions principales :

► De mettre en commun des moyens humains et matériels pour réaliser des économies d'échelle et améliorer les services à la population.

► De se projeter et d'étudier les besoins à long terme de la population dans une démarche de développement durable.

DE PREFECTURE DE PERPIGNAN
Contrôle de légalité Date de réception de l'AR: 19/07/2021 066-246600415-20210708-DE_037_2021-DE

- D'offrir des conditions propices à la création d'activités économiques sur le territoire.

COMPETENCES OBLIGATOIRES

- Aménagement de l'espace pour la conduite d'actions d'intérêt communautaire
- Actions de développement économique
 - Gestion de zones d'activités économiques
 - Politique locale du commerce et soutien aux activités commerciales
 - Promotion du tourisme, dont la création d'offices de tourisme.
- Aménagement, entretien et gestion des aires d'accueil des gens du voyage

COMPETENCES OPTIONNELLES

- Politique du logement et du cadre de vie en faveur des personnes défavorisées
- Protection et mise en valeur de l'environnement :
 - Réhabilitation des anciennes décharges déclarées d'intérêt communautaire
 - Lutte contre les risques d'inondations de la Têt et de ses affluents
 - Développement maîtrisé et concerté des énergies renouvelables
- Action sociale d'intérêt communautaire en faveur de l'enfance et la jeunesse
 - Politique de gestion de la Petite enfance, de l'Enfance et de la Jeunesse, notamment par la gestion des équipements d'accueil, de loisirs, d'information et d'orientation.
 - Politique de gestion de l'Enfance en milieu périscolaire
 - Etudes, réalisation et gestion d'équipements d'intérêt communautaire destinés au multi-accueil de la Petite Enfance (enfants non scolarisés jusqu'à l'âge de 6 ans).
 - Gestion des restaurants scolaires et des accueils de loisirs communautaires
- Création et gestion de maisons de services au public

COMPETENCES FACULTATIVES

- Collecte et traitement des déchets des ménages et déchets assimilés
- Fourrière animale
- Instruction des autorisations d'urbanisme
- Prestation de service et coopération local
- Construction, entretien et fonctionnement des équipements culturels et sportifs
 - Création et gestion des médiathèques
 - Réalisation et gestion des équipements culturels et sportifs à caractère structurant

ARTICLE 2 : LE RECENSEMENT DES DISPOSITIFS CONTRACTUELS OU PROGRAMMES EN COURS

Les signataires conviennent de poursuivre et d'accentuer, dans le cadre du CRTE, la mise en œuvre des contrats et des programmes en cours. L'exécution des contrats en cours ou la poursuite des programmes déjà engagés ne sont nullement remis en cause. Les signataires s'entendent pour effectuer un recensement exhaustif des co-financements de politiques publiques et d'investissements publics au sein du territoire afin d'en assurer un suivi dans la durée et d'accroître les synergies inter-programmes.

- Les contrats, conventions et programmes en cours sont les suivants : PLU sur 7 communes, 7 autres communes en RNU ET 2 en Carte Communale. Territoire engagé sous le SCOT Plaine du Roussillon. Le territoire est couvert par le SAGE Nappes du Roussillon. Couvert également partiellement par les outils PGRI et PPRI. Il existe un contrat territorial Occitanie/Pyrénées-Méditerranée conclu par la Région, le Département des Pyrénées-Orientales, le PNR des Pyrénées catalanes et la Communauté de communes Roussillon Conflent. La collectivité est également adhérente au Syndicat mixte de Préfiguration du Parc naturel Régional Corbières-Fenouillèdes (à travers la Commune de Belestà). Elle est également adhérente à travers l'OTI au Syndicat Mixte Agly Verdoube. Il existe un contrat de ruralité des Terres Romanes en Pays Catalan 2017-2020. Contrat de LEADER du GAL Terres Romanes en Pays Catalan 2014-2020 est porté par le Parc Naturel Régional des Pyrénées Catalanes dont la stratégie est orientée sur le développement économique par la valorisation des ressources locales, ainsi que le programme ATI Feader Terres Romanes en Pays Catalan qui en découle. Action cœur de ville pour la commune d'Ille sur Têt. Programme Bourg Centre signé pour la

RE Catalan qui en découle. Action cœur de ville pour la commune d'Ille sur Têt. Programme Bourg Centre signé pour la PREFECTURE DE PERPIGNAN
Contrôle de légalité Date de réception de l'AR: 19/07/2021 066-246600415-20210708-DE_037_2021-DE

commune d'Ille sur Têt, et cours de signature pour la commune de Millas, à laquelle s'adosserait peut-être la commune de Nefiach. Programme PVD en cours d'officialisation pour les communes d'Ille sur Têt et de Millas. Programme de renouvellement urbain fortement souhaité par les communes d'Ille sur Têt et de Millas. Convention territoriale signée avec la CAF pour ce qui touche aux Services Jeunesse. Convention avec la DDCS. Adhésions ou conventions avec : SPL Roussillon-Aménagement, l'UDSIS, ADELFA, SYDETOM, AGEDI, SMTBV, Comité local de cohésion territoriale, CDESI, Comité de Rivière, Syndicat Mixte Canigou Grand Site, SYDEL, Association pour la gestion des cours d'eau (CD66).

Stratégies, projets et opérations en cours participant à la revitalisation

Programmes et contrats territoriaux

- ***Du territoire de projet du PNR des Pyrénées catalanes et de la Communauté de communes Roussillon Conflent***
 - ✓ Le contrat territorial Occitanie/Pyrénées-Méditerranée conclu par la Région, le Département des Pyrénées-Orientales, le PNR des Pyrénées catalanes et la Communauté de communes Roussillon Conflent organise pour la période 2018-2021 l'articulation des stratégies des co-signataires, autour de 3 enjeux. L'enjeu « améliorer le cadre de vie des habitants pour un « mieux vivre » sur le territoire » prévoit notamment de renforcer les polarités du territoire.
 - ✓ Le contrat de ruralité des Terres Romanes en Pays Catalan 2017-2020.
Ille Sur Têt et Millas bénéficient du Contrat de ruralité du Territoire de Terres Romanes en Pays Catalan, signé avec l'Etat le 15 mars 2017.
- ***Le programme Leader porté par le GAL Terres Romanes en Pays Catalan***

Le contrat de LEADER du GAL Terres Romanes en Pays Catalan 2014-2020 est porté par le Parc Naturel Régional des Pyrénées Catalanes dont la stratégie est orientée sur le développement économique par la valorisation des ressources locales et s'articule autour de 5 axes :

- L'amélioration des conditions d'installation et de pérennisation de l'activité économique
- Le renforcement de l'attractivité économique par l'amélioration du cadre de vie
- Le développement de l'accompagnement des acteurs économiques et des porteurs de projets
- L'accompagnement de projets collectifs et innovants
- Le soutien et la structuration de filières valorisant les ressources locales.

Avec le soutien de la Communauté de Communes Roussillon Conflent, compétente sur la thématique économique, des projets sont soutenus sur le territoire et ils viennent conforter la dynamique d'Ille Sur Têt et de Millas.

- ***Le programme ATI Feader Terres Romanes en Pays Catalan***

Adossé à la stratégie LEADER décrite précédemment, le programme ATI FEADER finance des projets autour de :

- La structuration et qualification de l'accueil sur le territoire (pour les populations, les entreprises, les professionnels), en réduisant la fracture numérique pour favoriser l'émergence de « l'e-société ».
- La structuration et la valorisation des activités touristiques.
- La valorisation des ressources locales, en vue d'encourager la transition énergétique.

Projets et opérations d'urbanisme

En matière d'aménagement et d'urbanisme :

La Communauté de Communes travaille au service de ses communes membres pour l'instruction des documents d'urbanisme.

RF
PREFECTURE DE PERPIGNAN
Contrôle de légalité
Date de réception de l'AR: 19/07/2021
066-246600415-20210708-DE_037_2021-DE

Ille Sur Têt est favorable à la mise en place d'une OPAH-RU mais il s'agira au préalable d'identifier dans le cœur de la ville le quartier le plus fragilisé à rénover. Ce nouveau programme pourrait venir conforter le travail mené par la commune depuis maintenant 5 ans, sur le logement (permis de louer, permis de diviser, interdiction de changement de destination des commerces, biens vacants et sans maîtres, recherche et sensibilisation auprès de tous les propriétaires de biens vacants, etc).

Un travail conséquent sur le patrimoine est aussi en cours. Autour de l'Hospice et de sa réhabilitation, nous travaillons sur un nouveau projet culturel et patrimonial pour la valorisation de l'édifice et la création d'une nouvelle thématique de développement autour de l'eau. Ce programme de valorisation global doit s'appuyer sur tout le patrimoine communal, en concertation avec les associations locales et les commerçants. Il s'agit désormais de terminer les travaux par les aménagements intérieurs et la création d'un centre d'interprétation, le volet muséal actuel restant dans le site, à la Rodona. Coût 1 300 000€.

Dernières réalisations :

- Transfert de la mairie dans la Casa Samsó, réhabilitée, ancienne maison de deux écrivains catalans connus (Simone Gay et Joseph Sébastien Pons),
- Rénovation de l'Eglise classée St-Etienne. Réfection de la toiture et de la chapelle de l'orgue.

Programmes en cours :

- La commune est en train de finaliser un nouveau centre technique municipal dans un ancien hangar agricole vacant. Livraison juin 2021.
- La réfection du réseau d'eau potable, qui à cette occasion permet également de refaire le revêtement des rues et les routes, se poursuit dans le centre-ville. Sont concernées toutes les rues du cœur de ville, mais aussi les rues de la Cerisaie, Bourdeville, d'Albert, des Aspres, Emile Delonca, Jean Moulin 11 novembre. Programme de 2 ans, à mi-chemin
- La commune ne possède pas de logement d'urgence alors que la qualité de l'habitat actuel impose par moment des relogements d'urgence.

La commune vient d'acquérir une maison en ruine dans le vieil Ille et la parcelle attenante. Cette dernière vient d'être totalement rénovée. Il s'agit désormais de rénover la maison pour y créer un logement d'urgence. Coût du projet: 50 000€.

- Après réalisation de l'étude préalable décrite dans une fiche spécifique, réalisation des travaux d'aménagement, en phase 1, de l'aménagement de la zone 30 sur l'avenue Pasteur avec réfection des trottoirs, espaces publics, mais aussi mise en place de la zone 20 en cœur de ville. Création de cheminements doux. Coûts 400 000€.

- Témoins du passé historique mouvementé de la ville, les murailles de la ville laissent apparaître par endroit cette histoire. Trois portions de murailles particulièrement éloquentes, méritent d'être valorisées :

*La porte de la Parayre, restaurée, à côté de la nouvelle mairie

*L'église romane fortifiée de La Rodona attenante à l'Hospici dont il convient de démolir de vieilles bâtisses adossées à sa muraille.

*La muraille de la rue Boyer dont il convient de procéder à la démolition de 3 habitations pour doubler sa longueur et aller ainsi d'une tour du XIVe à une autre.

RF PREFECTURE DE PERPIGNAN
Contrôle de légalité Date de réception de l'AR: 19/07/2021 066-246600415-20210708-DE_037_2021-DE

Il s'agit de procéder à la démolition de bâtiments (acquis par la commune) pour restaurer les murailles. Il est à noter que la valorisation de l'Hospici adossé à l'église de la Rodona est intimement liée à cette opération.

- Valorisation de l'ancien clocher adossé à l'église de la Rodona pour y accueillir la maison du patrimoine et des poètes. Coût 800 000€.
- La commune compte plus de 100 associations, elle en loge plus de 30 dans divers locaux, éparpillés sur la commune. La commune possède la maison des œuvres, un grand ensemble qui accueille déjà plusieurs associations, mais aussi de nombreux espaces vacants du fait de la vétusté du site. Ce site est très intéressant d'un point de vue architectural, avec une grande cour, il a aussi l'intérêt de se situer à proximité de l'Hospice d'Ille Sur Tet, dédié à devenir un centre d'interprétation et le lieu culturel majeur de la commune. Il s'agit donc d'y créer une maison des associations, destinée à accueillir l'ensemble des associations culturelles, éducatives, mais aussi de loisirs (jeux, couture, etc.), de la commune. Les associations sportives seront quant à elles plutôt orientées vers les équipements du complexe sportif stades / piscine. Coût 850 000€.
- Avec la création d'une nouvelle école, la commune va libérer deux bâtiments, dont un était l'ancienne école des filles du début du siècle. Ce bâtiment possède donc un intérêt architectural certain, avec un espace vert et un parking privatif autour. A l'étage, il y a déjà 4 logements. Il s'agit de transformer les classes libérées en logements nouveaux, adaptés aux personnes à mobilité réduite, mais aussi de proposer quelques espaces communs pour permettre d'avoir un lieu de convivialité et pour accueillir des partenaires, comme infirmières, kiné, etc. Coût 500 000€.
- Avec la création d'une nouvelle école, la commune va libérer deux bâtiments, dont un ne présente aucun intérêt. Par contre, l'emplacement est central et la parcelle est conséquente (bâtiment et cours d'école). Il s'agira, une fois le bâtiment libéré, de le démolir et de créer un poumon vert en cœur de ville. Coût 200 000€.
- En partenariat avec Caminade qui propose un lieu artisanal partagé, à proximité, la Fabrica. Ancienne armurerie militaire dans une muraille du moyen-âge, puis moulin à huile et théâtre, c'est désormais un tiers-lieu artisanal, autour du vélo (Caminade).

Le second site associé, situé à 200 m, est quant à lui plutôt tourné sur l'administratif, le télétravail, dans les locaux de l'ancienne mairie de la commune.

Deux sites et trois partenaires, une association à l'origine du projet vélo, une mairie et une Communauté de Communes. La Communauté de Communes, compétente pour le développement économique, mais aussi les médiathèques, pourra apporter son soutien quant au développement de services aux entreprises et pour proposer, dans les espaces de vie, des ateliers lecture ou des activités en lien avec la culture.

Ces trois partenaires se sont associés pour le bien-être du territoire et de ses habitants, avec la volonté affirmée de proposer des lieux d'échanges et de services, dans un milieu rural où les services publics se font rares. Coût estimé : 150 000€.

- L'objectif est la couverture de la piscine municipale, pour permettre d'étendre la période d'ouverture de cet équipement. L'enjeu de l'étude est de définir les conditions techniques et financières de trois scénarii afin d'apporter une aide avant réalisation. Coût : 40 000€. Développement du temps d'utilisation de la piscine en prévoyant sa couverture par des panneaux photovoltaïques : coût estimé : 1 500 000€.

- Créer des itinéraires de randonnée pédestre permettant la découverte du patrimoine historique et paysager de la commune. Relier le site des Orgues au centre-ville, mais aussi à l'Hospice, lire les paysages, notamment la géologie qui a créé les Orgues, mettre en valeur et relier les points importants du patrimoine vernaculaire : coût 80 000€. De plus en plus simples à mettre en œuvre, les technologies virtuelles ou de réalité augmentée ouvrent un champ très large de possibilités pour enrichir les parcours de visite, en parallèle, développement d'une offre de visites guidées dans le centre historique, mais aussi sur les nouveaux itinéraires qui relient Ille Sur Tet au site des Orgues (3 km) : coût 50 000€, soit 130 000€ au total.

- La commune a fait réaliser un diagnostic sur la qualité énergétique de la plupart de ses bâtiments communaux par le SYDEEL Pays Catalan.

Les investissements sont limités ou bornés par le retour sur investissement arrêté à 10 ans.

Les interventions sont diverses, changement de matériel plus performant, utilisation de lampes à basse consommation, mise en œuvre de fenêtres à double vitrage et d'isolation en mur et plafond. 2022 : ancienne perception, 2023 : l'Hospice. Coût : 150 000€.

- Une étude a été réalisée pour utiliser les nombreux canaux d'irrigation qui traversent la commune pour l'arrosage de ses espaces verts, du stade, etc.

RF PREFECTURE DE PERPIGNAN
Contrôle de légalité Date de réception de l'AR: 19/07/2021 066-246600415-20210708-DE_037_2021-DE

Le camping municipal et le stade sont d'ores et déjà alimentés depuis le canal. Certains espaces ont été retravaillés pour ne plus demander d'eau (rond-point à l'entrée de la ville avec des cactées).

Il reste cependant des aménagements à réaliser : city stade, crèche, école, parcs, lotissements. Une tranche de travaux doit être programmée tous les ans. Coût : 175 000€.

- La commune possède, à côté des terrains de tennis, un skate park, très fréquenté par la jeunesse illoise. Ce dernier est ancien, désormais dépassé, et il s'agit de le remplacer. Un travail a été mené avec les enfants de la commune, avant de connaître leur besoin et de fixer un programme qui corresponde à leurs usages.

En parallèle, il s'agirait de créer une piste Pumptrack, dont le but est de proposer un sentier goudronné, accessible aux rollers, poussettes, personnes à mobilité réduite, etc.

Pour rappel, les objectifs de ces constructions sont :

- Permettre aux illois de pratiquer des activités de glisse en toute sécurité,
- Proposer et développer des animations ludiques, pédagogiques et d'animations urbaines autour des activités de glisse,
- Permettre peut-être la création d'une association autour de la pratique des jeunes et le développement d'une école de glisse.

Coût : 225 690€.

- Rénovation des sanitaires de l'école primaire de Pasteur et de l'école maternelle de Torcat. Grâce à des financements de l'Etat, de la Région Occitanie Pyrénées Méditerranée et du Conseil Départemental des Pyrénées-Orientales, ces bâtiments ont pu être rénovés en 2019/2020 (rénovation énergétique, menuiseries, chaudière). Il s'agit désormais de finaliser l'amélioration intégrale des écoles afin procéder à la rénovation des sanitaires, vétustes et non conformes selon la réglementation en vigueur (nombre de sanitaire par enfant). Il s'agira également de rendre les **sanitaires accessibles aux personnes à mobilité réduite**. Notre démarche s'inscrit également dans une démarche d'accessibilité et de lutte contre les épidémies, notamment la Covid 19. Coût : 89 000€

La ville de **Millas** souhaite mettre en place une OPAH-RU.

La commune a sollicité l'EPF Occitanie afin qu'il l'accompagne dans une politique de réinvestissement urbain et qu'il assure notamment une veille foncière sur le centre ancien.

A cet effet une convention d'anticipation foncière a été signée par les deux parties.

Une première étude a été réalisée afin de dégager des stratégies paysagères, architecturales, foncières et sociales mais surtout une stratégie de rénovation urbaine.

Cette étude est à compléter en matière opérationnelle.

Dernières réalisations :

- Installation d'une nouvelle pompe à chaleur pour l'alimentation de la médiathèque et du PJJ

Programmes en cours :

- en partenariat avec le SYDELL 66 mise en sécurité et rénovation de l'éclairage public (1^{ère} tranche)
- schémas directeurs eaux usées et eau potable

Nefiach participe également à la revitalisation de son territoire par son adhésion au programme vélo-route du Conseil Départemental, qui concerne d'ailleurs les communes de Saint Feliu d'Amont, Millas, Nefiach, Ille sur Têt et Bouleternère.

La commune de Nefiach souhaite également intégrer le programme Bourg Centre en partenariat avec la commune de Millas.

Programmes en cours : Réhabilitation d'une ancienne cave coopérative aménagée en future Mairie, Maison de la santé, appartements intergénérationnels, ainsi qu'une MAM, le tout agrémenté d'une zone verte couvrant près de 50% de la surface.

Le plan de relance Fonds Friche a été activé et la commune se voit doté d'un apport de 750 000€.



Corbere les Cabanes souhaite créer une nouvelle salle polyvalente associative de 400 m² de surface utile sur le site de l'ancienne cave coopérative afin de répondre à ce besoin de la population et remplacer la salle actuelle inadaptée. Le coût de l'opération est de 1 398 000€. Des appels à subvention ont été lancés notamment dans le cadre de la DETR 2021.

Corbere souhaite rénover son ancien presbytère. Cette rénovation portera notamment sur une optimisation de la gestion thermique. Coût : 21 175€.

Communauté de Communes Roussillon-Conflent : dans le cadre de sa compétence Restauration scolaire, Pour répondre aux prérogatives de la loi EGALIM, divers leviers ont été expérimentés au cours de ces deux années (sensibilisation des convives au gaspillage alimentaire, gestion et revalorisation des excédents ...). Dans ce cadre expérimental, compte tenu de l'évaluation très positive de l'outil « SELF » (équipements installés au sein de deux restaurants scolaires), l'EPCI souhaiterait investir dans 4 autres SELF. Coût de l'opération : 104 000€.

Parallèlement, un nouveau restaurant scolaire couplé à un ALSH va être édifié sur la commune de Rodés, ce afin remplacer le restaurant scolaire actuel : vétuste et obsolète. Les matériaux modernes de construction, et écologiquement responsable seront largement utilisés. Coût du programme : 937 000€.

Projet de territoire : stratégies et actions à engager concourant à la revitalisation urbaine [2020 – 2026] (voir également Projets et opérations d'urbanisme ci-dessus).

Son ambition passe aussi par le maintien des commerces de proximité. Des actions existent déjà comme l'OCMACS, mais il s'agira de renforcer cela, avec une étude préalable participative puis des actions ciblées notamment dans les deux cœurs de villes de Millas et Ille Sur Têt.

Ces objectifs économiques s'ajoutent aux objectifs des deux communes, afin que les deux villes continuent leur attractivité sur l'ensemble du territoire, tout en diminuant leurs propres fragilités.

Pour Ille Sur Têt, le projet porte sur 3 objectifs :

Renforcer l'attractivité du bourg centre avec :

- La reconquête du centre-ville et le renouvellement urbain par des actions sur l'habitat et le cadre de vie :
Mise en accessibilité des équipements publics, création d'une maison des associations
- Lutte contre l'habitat indigne et insalubre
- Requalification des espaces publics, création d'espaces paysagers
- Création d'un espace de co-working dans la mairie actuelle
- Soutien à l'économie pour rééquilibrer les activités entre le centre-ville et la périphérie, tissu commercial à revitaliser et à consolider
- Soutien au commerce de proximité
- Création de zones de stationnement de proximité

Conforter le positionnement du bourg centre dans son territoire :

- Par la restructuration et confortement des équipements structurants favorisant le lien social : déplacement du stade, couverture de la piscine
- Par la mise en œuvre de la ZAC (600 logements prévus) et de la ZAE pour attirer des artisans

Intégrer le développement durable dans les projets :

- Favoriser les déplacements doux, mobilité
- Mettre en œuvre les énergies renouvelables notamment photovoltaïques (projet sur la commune), intégrer des stations de recharge électrique dans les aménagements
- Poursuivre la maîtrise de l'énergie dans les bâtiments publics, Transition écologique de l'habitat et des bâtiments publics

Pour Millas, afin de renforcer l'attractivité du territoire, le projet porte principalement sur les axes suivants :

Attractivité économie/emploi

- soutien aux commerces de proximité

Attractivité habitat

- requalification du centre ancien
- lutte contre l'habitat insalubre

Attractivité services

- offre de services de proximité : centre de santé, maison de la citoyenneté
- réalisation d'équipements structurants : Construction d'une salle polyvalente et d'un gymnase, d'un groupe scolaire et d'une cantine
- accessibilité des bâtiments publics
- développement du stationnement et mise au point d'un plan de circulation
- déplacement de la mairie et de la poste (pour plus de facilité d'accès et de stationnement)
- poursuite la réhabilitation de l'éclairage public
- sont également privilégiés la poursuite de la réhabilitation du patrimoine : maison Roca, ancienne distillerie et bâtiment de l'ancienne Panetière (friches industrielles),

Sans oublier le volet développement durable : isolation des bâtiments publics, acquisition de véhicules électriques, développement de voies cyclables, incitation à l'utilisation des transports en commun et (ou) au covoiturage.

ARTICLE 3 : L'APPUI EN INGENIERIE POUR ELABORER ET SUIVRE LE CRTE

Les signataires conviennent de la nécessité de renforcer les capacités d'ingénierie internes du territoire et les assistances à maîtrise d'ouvrage dont les collectivités auront besoin pour mettre en œuvre leur projet de territoire et construire puis animer le CRTE. Les besoins prioritaires identifiés portent sur les thèmes suivants :

- Construction participative du projet de territoire / consultation du public,
- Soutien à l'économie de proximité,
- Rénovation énergétique des bâtiments publics et logements,
- Mobilités actives,
- Mise en place d'OPAH-RU,
- Soutien en ingénierie.

Les signataires s'entendent dès cette convention pour assurer le co-financement :

- D'un poste de chef de projet du futur CRTE à raison de 25% à la charge de la Communauté de Communes Roussillon-Conflent, 75 % à la charge de l'Etat ;
- D'études techniques sur la rénovation des bâtiments et le lancement d'une OPAH-RU sur le centre ancien des communes qui le souhaitent. Le préfet, délégué territorial de l'Agence nationale de cohésion des territoires, pourra s'engager à mobiliser les ressources proposées pour l'appui en ingénierie (recrutement de chefs de projets pour la durée du mandat, assistance à maîtrise d'ouvrage, aide au montage de projet, assistance technique, mécénat de compétences, échanges d'expériences et formation notamment au travers de l'Agence nationale de cohésion des territoires, du CEREMA ou de tout autre opérateur), au bénéfice de l'intercommunalité-PETR et/ou de ses membres.

RF PREFECTURE DE PERPIGNAN
Contrôle de légalité Date de réception de l'AR: 19/07/2021 066-246600415-20210708-DE_037_2021-DE

ARTICLE 4 : CONSTRUCTION DU FUTUR CRTE

Les signataires s'accordent pour élaborer un futur contrat de relance et de transition écologique qui sera constitué :

- D'une première partie explicitant les objectifs partagés de politiques publiques ;
- D'une deuxième partie consacrée aux programmes d'action opérationnels envisagés sur la durée du contrat ;
- D'une troisième partie (ou annexes financières) détaillant les financements attribués et engagés.

Le CRTE sera accompagné d'un protocole financier annuel qui précisera les contributions de l'Etat et des différents partenaires locaux dans la mise en œuvre de ces actions.

L'Etat s'engagera, au travers du CRTE, à faciliter l'accès à l'ensemble des programmes de financement disponibles dans une logique intégratrice. Les soutiens financiers octroyés proviendront en premier lieu des mesures du Plan de relance mais également des crédits de droit commun (notamment après 2022) et des crédits contractualisés au sein du contrat Etat-régions ou inscrits dans des programmations exceptionnelles.

Un accès sera facilité aux dispositifs intégrés au sein des programmes opérationnels européens (en lien avec les Régions autorités de gestion des PO Feder-Fse) et des programmes spécifiques confiés à des opérateurs nationaux ou au secrétariat général à l'investissement.

L'Etat recensera dans le contrat, les sources de financement des actions qu'il pourra mobiliser, soit directement, soit au travers de ses différents opérateurs et programmes. Il précisera les conditions d'accès à ces différentes sources de financement des projets. Il mobilisera de manière adaptée les dotations spécifiques de soutien aux projets territoriaux des communes composant l'intercommunalité (FNADT, DETR, DSIL, DSIL « relance », DSIL « rénovation thermique »).

Le volet financier du CRTE assure la complémentarité de l'action des acteurs publics et privés impliqués sur le territoire, en respectant les règles de répartition des compétences et de participation minimale des maîtres d'ouvrage, dans une logique de subsidiarité.

ARTICLE 5 : ROLE ET COMPOSITION DU COMITE DE PILOTAGE

Un comité de pilotage est mis en place, sous la coprésidence du Préfet et du Président de l'intercommunalité. Des comités techniques chargés de préparer les différents axes et programmes opérationnels du CRTE pourront être réunis en amont.

Le comité de pilotage évalue l'avancement du contrat et de son exécution. Il procède à l'ensemble des modifications ou compléments à apporter au contrat durant sa phase de mise en œuvre.

Le préfet de département, délégué territorial de l'Agence nationale de la cohésion des territoires, sera responsable, au nom de l'Etat, de la préparation et du suivi du CRTE. Il en facilitera la bonne exécution et assurera la relation avec le préfet de région et les services régionaux de l'Etat compétents. Il facilitera l'intervention complémentaire des opérateurs nationaux et organismes financeurs.

L'évaluation des actions, de leur mise en œuvre et de leurs effets, constituera un élément clé du pilotage du contrat. L'avancement des actions et leurs impacts pourront être évalués à partir d'indicateurs définis en commun par les signataires. Ces indicateurs pourront permettre d'apprécier la contribution du contrat aux stratégies locales et nationales de développement économique, transition écologique et de cohésion territoriale.

Le comité de pilotage sera chargé de définir les critères de suivi et d'évaluation au fur et à mesure de la validation des nouvelles actions intégrées au CRTE.

Le préfet de département, est responsable de l'élaboration, de la mise en œuvre et du suivi du CRTE au nom de l'Etat.

Un comité de pilotage sera mis en place, sous sa coprésidence et celle du Président de la Communauté de Communes. Tous les acteurs qui concourent au développement du territoire sont invités à s'y associer au titre de leurs compétences et de leurs engagements sur les projets qui seront définis dans le cadre du CRTE : conseil régional, conseil départemental, acteurs économiques, opérateurs de l'Etat (Banque des territoires, ADEME, CEREMA...).

Ce COPIL se réunira à une fréquence au moins semestrielle. Il sera chargé de :

- Suivre l'élaboration du projet de territoire et ses évolutions dans le temps
- Identifier les opérations prêtes à démarrer dans le cadre de la relance

PREFECTURE DE PERPIGNAN
Contrôle de légalité
Date de réception de l'AR: 19/07/2021
066-246600415-20210708-DE_037_2021-DE

- Valider les fiches-actions lorsque les projets sont jugés mûrs et que les financements associés sont connus. Les autres projets figurent sous la forme de fiche-projets, amenées à évoluer en fiches-actions tout au long de la vie du contrat.

ARTICLE 6 : CREATION D'UN COMITE DES PARTENAIRES OU D'UNE INSTANCE EN TENANT LIEU

Dans la phase de préparation du CRTE puis son exécution, les signataires s'engagent à associer à leurs travaux les représentants des institutions suivantes :

- Le conseil de développement du territoire ;
- Les organismes consulaires ;
- Les fédérations professionnelles ... ;
- Les associations de défense de l'environnement ;
- Les acteurs de l'économie sociale et solidaire....
- La Présidente ou son représentant de la Région Occitanie Pyrénées Méditerranée
- La Présidente ou son représentant du Conseil Départemental des Pyrénées-Orientales
- L'Agence nationale de l'habitat (ANAH)
- La Banque des Territoires
- L'Etablissement Public Foncier Occitanie
- Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement (CAUE)

La convention d'initialisation pourrait définir dans quelles conditions les acteurs qui concourent au développement du territoire pourraient composer un comité des partenaires, au titre de leurs compétences et de leurs engagements sur les projets qui seront définis dans le cadre du CRTE : acteurs économiques, société civile, CEREMA, etc.

Les signataires s'accordent sur l'importance de la concertation avec les acteurs du territoire. L'élaboration et le suivi du contrat de relance et de transition écologique pourraient faire l'objet d'une association des membres du comité des partenaires. Les modalités concrètes de cette association pourraient être définies par la convention d'initialisation ou le comité de pilotage.

Un bilan de l'état d'avancement du contrat de relance et de transition écologique pourrait être présenté et débattu au sein du comité des partenaires, chaque année.

ARTICLE 7 : COMMUNICATION

Les signataires de la convention d'initialisation peuvent s'engager ici à renforcer leurs communications respectives autour des ambitions de ce nouveau cadre contractuel et de la mise en œuvre du contrat.

Pour chacun des projets bénéficiant de financements du plan de relance, la communication réalisée par les différentes parties prenantes fera apparaître le logo France relance avec la charte graphique définie par le Service d'information du gouvernement (SIG).

Fait à ILLE SUR TET, le 8 juillet 2021

Le préfet



Le président



RF PREFECTURE DE PERPIGNAN
Contrôle de légalité Date de réception de l'AR: 19/07/2021 066-246600415-20210708-DE_037_2021-DE